

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du mardi 3 mai 1983 à Rome (Palazzo Altieri)

5.4. Constitution d'un groupe de travail du Conseil d'Administration

Le PRESIDENT fait observer que depuis quelque temps des divergences de vues sur certains aspects de l'activité de la Banque (entre autres dimension et limites des interventions en matière de modernisation industrielle, recours aux emprunts et prêts à taux variable, critères à mettre en oeuvre en matière de passation des marchés et d'environnement) se sont manifestées au sein du Conseil d'Administration de telle sorte que le consensus, qui avait marqué le fonctionnement de la Banque jusqu'à une date récente, n'est plus toujours la règle.

Dans le passé, le Conseil d'Administration a à plusieurs reprises constitué en son sein un groupe de travail pour préparer et faciliter les délibérations du Conseil d'Administration et du Conseil des Gouverneurs sur les questions de leur compétence respective. Cette procédure a été jusqu'ici extrêmement fructueuse, comme le témoignent notamment les résultats des réflexions du groupe de travail créé en 1979 pour examiner les perspectives d'activité de la Banque sur ses ressources propres pour la période 1980-1986.

Le Comité de Direction estime souhaitable qu'un groupe de travail, de composition analogue, puisse examiner certaines questions spécifiques qui se posent dans le cadre des perspectives tracées par le précédent groupe de travail pour 1980-1986. Si cette suggestion rencontre l'adhésion de principe du Conseil d'Administration, le Comité de Direction pourrait proposer les termes d'un mandat à confier à ce groupe de travail. Les travaux du groupe devraient normalement donner lieu à un rapport qui, après examen par le Conseil d'Administration, serait soumis au Conseil des Gouverneurs au début de l'année 1984.

M. CAMDESSUS met l'accent sur le risque que le transfert des débats habituels du Conseil d'Administration dans une autre enceinte n'aboutisse à une intensification des divergences de positions déjà connues. Il est donc nécessaire que, d'une part, les membres du groupe de travail fassent preuve d'indépendance et de capacité propre de négociation et que, d'autre part, le Conseil d'Administration soit disposé à donner suite aux résultats du consensus qui pourrait se dégager des travaux du groupe, ce qui n'a pas été facile pour certaines conclusions des groupes de travail précédents.

M. MULLER-ENDERS considère que le groupe de travail doit préciser les limitations des financements, dans le domaine industriel notamment, car, sans un cadre global délimité d'un commun accord, on ne peut pas tracer des perspectives valables.

La proposition du Comité de Direction n'appellant aucune objection, le PRESIDENT constate que le CONSEIL D'ADMINISTRATION marque son accord de principe sur la création en son sein d'un groupe de travail chargé d'examiner l'activité de la Banque dans le cadre des perspectives pour les années 1980-1986 tracées par le précédent groupe de travail en 1979-1980.